

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 Avril 2019

Excusés : S. Pontarollo (pouvoir à G. Bertola-Boudinaud), X. Francisco, G. Glenisson

Secrétaire de séance : Colette Deroux-Dauphin

**Vote du Compte Administratif 2018** : La section de fonctionnement est arrêtée à 1 911 098,37€ de recettes pour 1 480 009,42€ de dépenses, soit un excédent de l'exercice de 431 628,95€ auquel il faut ajouter l'excédent des exercices antérieurs de 565 870,90€, soit un excédent global de fonctionnement de 997 499,85€.

La section d'investissement est arrêtée à 577 220,64€ de recettes pour 377 146,46€ de dépenses, soit un excédent de l'exercice de 200 074,18€, auquel il faut soustraire le déficit des exercices antérieurs de 280 121,13€, soit un déficit global d'investissement de 80 046,95€

Le résultat global de clôture (Fonctionnement et investissement) est de 917 452,90€. Il faut également prendre en compte 456 003,47€ de restes à réaliser.

Hors de la présence du Maire, le compte administratif 2018 est approuvé par l'unanimité des présents, sous la présidence de Mme Janine Gallin-Martel, 1<sup>ère</sup> adjointe.

**Vote du compte de gestion du Trésorier** : Les chiffres du compte de gestion du trésorier sont rigoureusement identiques à ceux du compte-administratif de la commune. Ils sont adoptés à l'unanimité

**Affectation des résultats du compte administratif 2018 au budget primitif 2019** : Décision unanime de répartir l'excédent de 997 499,85€ en deux parties : 536 050,42€ en investissement pour couvrir le déficit global d'investissement de 80 048,95€ et les restes à réaliser de 456 003,47€ ; 461 449,43€ en fonctionnement.

**Vote du taux des taxes communales** : Décision unanime de majorer de 0,5% les taux des trois taxes communales. Le taux de la Taxe d'Habitation (TH) passera de **6,21%** à **6,24%**, le taux moyen départemental étant de 21,33% et le taux plafond de 52,92%. Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) passera de **15,87%** à **15,95%**, le taux moyen départemental étant de 28,47% et le taux plafond de 69,08%. Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) passera de **50,46%** à **50,71%**, le taux moyen départemental étant de 60,98% et le taux plafond de 149,85%.

**Vote du Budget Primitif 2019** : La section de fonctionnement est arrêtée à 2 296 747,43€ en dépenses et en recettes. Elle inscrit un prélèvement de 564 199,26€ pour alimenter la section d'investissement.

La section d'investissement est arrêtée à 1 557 596,68€ en dépenses et en recettes. Les investissements principaux seront 100 000€ en voirie, 100 000€ en bâtiment, 20 000€ en acquisition de divers matériels et outillages, 44 585,91 pour la révision du PLU, 13 000 au cimetière pour la réhabilitation de la couverture du mur d'enceinte du carré 4, 10 000€ pour compléter le report pour la construction du DOJO et 540 000€ pour la rénovation du stade des Mûriers.

Elle nécessitera la mobilisation d'un emprunt de 164 715,00€, qui sera diminué en fonction des subventions de la région et de l'Etat pour lesquelles les réponses ne sont pas encore connues. Le budget primitif 2019 est adopté par 15 voix pour et 2 abstentions.

**Vote des subventions aux associations pour 2019 :** Décision unanime de voter les subventions pour un montant de 15 515,00€ pour les associations de la commune et de 2 194,00€ pour les associations d'intérêt général hors de la commune.

**Convention avec le SMND pour la mise en place de conteneurs enterrés rue Jean Moulin :** Le point d'apport volontaire de la rue Jean Moulin est toujours très sale du fait de dépôts sauvages. Le Conseil Municipal avait décidé de le remplacer par des conteneurs enterrés qui incitent moins au dépôt sauvage. La présence d'une ligne de moyenne tension souterraine oblige à positionner ce point propre en bout de l'espace vert en face. Les quatre conteneurs seront positionnés en carré afin de tenir moins d'espace. Le coût du génie civil qui reste à la charge de la commune sera de 14 000,00€. Par 14 voix pour, une contre et 2 abstentions le Conseil Municipal décide de signer la convention avec le SMND et d'accepter le devis de l'entreprise Fassion.

**Convention avec le CDG pour un poste de remplacement :** Prolongation de la convention pour le remplacement du congé de maternité d'un agent. (unanimité)

**Demande de subvention au titre du FSIL, pour aménagement d'une salle de classe dans l'ancien DOJO au Foyer :** Pour l'année scolaire en cours, une salle de classe a été aménagée provisoirement dans la salle informatique. A terme, afin de remettre en place la salle informatique, il est proposé d'aménager une salle de classe dans la salle libérée par le DOJO. M. Piccoli, architecte a estimé les travaux à un montant de 52 952,52€ TTC. Décision unanime de demander une subvention à l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

**Rapport 2018 de la bibliothécaire :** L'ouverture au public est assurée par 1 bibliothécaire professionnelle et 9 bénévoles. Elle est ouverte au public 10,5 heures par semaine, pour 178 jours par an. La bibliothèque a enregistré 215 emprunteurs jeunes et 319 adultes, soit 534 emprunteurs en 2018 pour 12 904 prêts de documents sur l'année. En dehors des heures d'ouverture au public, 15 classes fréquentent la bibliothèque annuellement pour des animations et des prêts de livres. Il y a eu 8 expositions, deux soirées contes et un accueil d'auteur dans le cadre du festival du livre.

**PEDT :** Suite à la réunion du 8 février 2019 où 5 communes du Val d'Agny étaient représentées. Trois axes de travail ont été dégagés :

- 1<sup>er</sup> axe : Amorcer le travail d'élaboration d'un second PEDT intercommunal en lien avec les projets d'école suite à la rencontre de l'IEN de la circonscription.
- 2<sup>ème</sup> axe : Soutenir l'action éducative des associations. Réaliser un répertoire commun des associations du Val d'Agny. Permettre aux associations d'harmoniser la programmation de manifestations de même type.
- 3<sup>ème</sup> axe : Réaliser un forum des associations du Val d'Agny commun.

**Déclarations Préalables :**

Alain Paysant : parcelle AD 441, en zone Ub au PLU, bleu Bc au PPR, pour construction d'une piscine, 35, Allée du Bois des Mûriers.

Mourad Derrab : parcelle AB 719, en zone Ub au PLU, bleu Bi' au PPR, pour changement de clôture, 45 Avenue de Ruffieu.

Société Nouvelle Energie : parcelle AC 164, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour pose de panneaux photovoltaïques 97, Impasse des Chaumes.

Hennadiy Kasianenko : parcelle AH 349, en zone Ua au PLU, pour mise en place d'un portail sur un accès existant, 3685 RD 1085. Le recul de 5m n'est pas respecté.

Jessy Karakachian : parcelle AB 612, en zone Ub au PLU, pour modification de façade, 94, Impasse des violettes.

Christophe Bailly : parcelle AH 202, en zone Ua au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour agrandissement d'un auvent ouvert de loisirs, 3680 RD 1085.

Jessy Karakachian : parcelle AH 612, en zone Ub au PLU, pour construction d'un abri de jardin, 94, Impasse des Violettes.

**Permis de construire :**

Ender Murat : parcelle AE 171 en zone Ua au PLU, pour réhabilitation d'une grange en logement, rue du Carre.

Cyrl Laloui : parcelle AB 188p, en zone AUbOA2 au PLU, blanc et bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle au lotissement « porte de Nivolas »

Pierre Bel : parcelle AC 397, en zone Ui au PLU, pour extension d'une salle de restaurant en salle de réception, 875, rue du Vernay.

Toni Ofualuka : parcelle AB 188p, en zone AUbOA2 au PLU, blanc et bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle au lotissement « Porte de Nivolas »

Alexandre Gonnet : Parcelle AB 188p en zone AUbOA2 au PLU, Blanc et bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle au lotissement « Porte de Nivolas »

Timotéo Capita : parcelle AB 188p en AUbOA2 au PLU, blanc et bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle au lotissement « Porte de Nivolas »

Nicolas Quattrone : parcelle AB 188p, en zone AUbOA2 au PLU, blanc et bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle au lotissement « Porte de Nivolas »

Ersoy Nas : parcelle AB 188p, en zone AUbOA2 au PLU, blanc et bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle au lotissement « Porte de Nivolas »

